

**Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité**  
 Entre L'AMAP "les Choucas gourmands"

**SAISON 2019-2020**

Saison complète toutes les 2 semaines du 8 mars 2019  
au 21 février 2020

Saison réduite toutes les 2 semaines du 14 juin 2019  
au 21 février 2020

**Les vendredis de 17H00 à 19H00**

chez Yann PIERREL :  
 3 bis chemin des bruyères  
 88290 THIEFOSSE

En cas de problèmes contacter / Isabelle au **06 04 08 16 12**  
 Ou l'AMAP au **07 89 71 36 96**



Et le producteur :

**Béatrice et Pascal LEUVREY**

**2263 Route des Tayeux**

88290 SAULXURES/MOSELOTTE  
 03 29 23 00 38

**CONTRAT DE FROMAGE TYPE MUNSTER et TOMME BIO SELON FORMULE CHOISIE**

NOM de l'adhérent : .....

.....

Demeurant :

.....

Tél : ..... Mobile : ..... Email : .....@ .

.....

**ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :** Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet [www.leschoucasgourmands.org](http://www.leschoucasgourmands.org).
- fournir aux abonnés un panier de fromages toutes les deux semaines, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

**ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:**

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

8 mars	22 mars	5 avril	19 avril	3 mai	17 mai	31 mai	14 juin	28 juin	12 juil	26 juil	9 août	23 août
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A
6 sept	20 sept	4 oct	18 oct	31 oct	15 nov	29 nov	13 déc	10 jan	24 jan	7 fév	21 fév	
B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	

**La commande est à renseigner au verso.**

**CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT:**

Je m'engage avec Béatrice et Pascal Leuvre sur la base de ce contrat pour un montant de :

..... €.

Le paiement est effectué par 1 ou plusieurs chèques (jusqu'à 4) **libellés à l'ordre de Béatrice Leuvre**. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement le 10 des mois de mars 2019, juillet 2019, novembre 2019, février 2020.

Fait à ..... le .....

Le producteur : Béatrice et Pascal LEUVREY

L'adhérent : .....

## C O M M A N D E

Saison complète (soit 25 distributions)			Saison réduite (soit 18 distributions)			
	Type Munster			Type Munster blanc du jour ½ sel		Tomme
	Normal 400 g 5,20 €	Normal 300 g 3,90 €	Cumin 300 g 3,90 €	Gros 4,90 €	Petit 3,60 €	250 g 3,50 €
A chaque distribution Soit <u>25 fois</u> ou 18 fois						
Distribution A . Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois						
Distribution B Soit <u>12 fois</u> ou 9 fois						
Prix unitaire pour 1 livraison						
Prix total des livraisons						
<b>TOTAL GENERAL</b>				.... Chèques		

### EXEMPLE DE COMMANDE :

Saison complète (soit 25 distributions)			Saison réduite (soit 18 distributions)			
	Type Munster			Type Munster blanc du jour ½ sel		Tomme
	Normal 400 g 5,20 €	Normal 300 g 3,90 €	Cumin 300 g 3,90 €	Gros 4,90 €	Petit 3,60 €	250 g 3,50 €
A chaque distribution Soit <u>25 fois</u> ou 18 fois						1
Distribution A Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois		2				
Distribution B Soit <u>12 fois</u> ou 9 fois	1					
Prix unitaire pour 1 livraison	5,20 €	7,80€			3,60 €	3,50 €
Prix total des livraisons	12x5,20 =62,40	13x7,80 =101,40				25x3,50 =87,50
<b>TOTAL GENERAL</b>	62,40+101,40+87,50 =251,30			Soit 3 chèques de 60 € et 1 chèque de 71,30 €		